

**WEBSITE DISCLOSURE**  
**ARTICLE 10 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 (DIT « REGLEMENT SFDR »)**

|  |  |
|--|--|
| Résumé                                 | <p><b>Champ d'application :</b><br/> Les informations présentées ci-dessous s'appliquent au compartiment CWMA de la SICAV CLAY FUNDS.</p> <p><b>1) Promotion des caractéristiques environnementales et sociales</b><br/> Ce fond fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales dans la mesure où des politiques d'exclusion interviennent dans la sélection des titres en portefeuille. Le fond n'a pas d'objectif durable et ne suit aucun indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques promues.</p> <p><b>2) Allocation d'actifs prévue pour le produit (niveau de granularité : Alignés E/S et Autres)</b><br/> Ce fonds est constitué de 10% minimum d'investissements alignés avec les caractéristiques E/S via la politique d'exclusion de CLAY AM sur les titres détenus en direct et/ou via la sélection d'OPCVM Article 8, Article 9 ou avec un label lié à la finance durable. Les 90% maximum restants correspondent à des titres ou des OPC qui ne sont pas soumis à une analyse ESG ainsi que les liquidités et les produits dérivés.</p> <p><b>6) Prise en considération des incidences négatives, évaluation des pratiques de bonne gouvernance, et vérification de la conformité aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies</b><br/> Compte tenu des caractéristiques de la stratégie d'investissement de ce compartiment, les incidences négatives des investissements sont difficilement mesurables. De ce fait, le compartiment ne prend pas en compte les principales incidences négatives.<br/> L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance se fait à travers la réalisation d'une veille des controverses. Ce produit n'ayant pas pour objectif l'investissement durable, les investissements durables ne suivent pas la conformité aux principes directeurs de l'OCDE et aux principes des Nations Unies.</p> <p><b>4) Méthodologie d'analyse ESG et ses principales limites</b><br/> La méthodologie repose sur l'exclusion des entreprises qui appartiennent à des secteurs de la politique d'exclusion de CLAY AM. Par ailleurs, un minimum de 10% d'investissements sont couverts par une analyse ESG.<br/> La limite à cette méthode repose sur la dépendance à la qualité et à la fiabilité des données fournies par des sources publiques et par un fournisseur de données (MSCI).</p> <p><b>5) Dispositif de contrôle sur l'analyse ESG</b><br/> La méthodologie d'exclusion est contrôlée au 1<sup>er</sup> niveau et au 2<sup>nd</sup> niveau. Au 1<sup>er</sup> niveau, les gérants de CLAY AM contrôlent l'éligibilité du titre par rapport à la politique d'exclusion puis au 2<sup>nd</sup> niveau le RCCI effectue un contrôle du respect de la politique d'exclusion périodiquement dans le cadre de son plan de contrôle.</p> <p><b>6) Politique d'engagement</b><br/> Des dialogues avec les sociétés dans lesquelles les fonds investissent permettent à CLAY AM d'échanger sur les pratiques des entreprises, de les inciter à s'améliorer sur une stratégie de long terme.</p> |
| Sans objectif d'investissement durable | Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.  |

|   |   |
|---|---|
| Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier | Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la mesure où des politiques d'exclusion interviennent dans la sélection des titres en portefeuille.  |
| Stratégie d'investissement  | <p>En plus de son objectif financier, le fonds poursuit un objectif ESG à travers les exclusions normatives et sectorielles suivantes : armes controversées, charbon, tabac et jeux d'argent.</p> <p>Pour plus d'informations, se référer à la politique d'exclusion de CLAY AM sur son site internet.</p>  |
| Proportion d'investissement   | Ce fonds est constitué de 10% minimum d'investissements alignés avec les caractéristiques E/S via la politique d'exclusion de CLAY AM sur les titres détenus en direct et/ou via la sélection d'OPCVM Article 8, Article 9 ou avec un label lié à la finance durable. Les 90% maximum restants correspondent à des titres ou des OPC qui ne sont pas soumis à une analyse ESG ainsi que les liquidités et les produits dérivés.   |
| Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrôle de la stratégie ESG</b><br/>CLAY AM a mis en place des contrôles continus afin de s'assurer que le compartiment respecte à tout moment ses engagements, notamment :</li> <li>• <b>Contrôle de la politique d'exclusion</b><br/>Conformément à sa politique d'exclusion, CLAY AM s'assure de ne pas détenir en portefeuille des entreprises qui figurent sur sa liste d'exclusion.</li> <li>• <b>Contrôle de la Couverture ESG</b><br/>Au moins 10% de l'actif net du portefeuille (qui comprend également les liquidités et instruments de couverture) doivent être couverts par une analyse ESG.</li> </ul> <p>Ces contrôles sont effectués en pre-trade afin de ne pas être en breach réglementaire. Cependant, si une non-conformité par rapport à la stratégie ESG de ce compartiment est constatée, le gérant doit suivre une procédure stricte définie dans la politique interne de contrôle et suivi de la stratégie ESG.</p> |
| Méthode   | <p><b>Méthodologie d'exclusions normatives et sectorielles</b></p> <p>La méthode ESG consiste à identifier les entreprises qui appartiennent à des secteurs de la politique d'exclusion de Clay AM : armes controversées, charbon, tabac et jeux d'argent. Si la part des revenus que représente cette activité au sein de l'ensemble des revenus de l'entreprise est supérieure à un certain seuil, cette entreprise est exclue de l'univers d'investissement du compartiment.</p> <p>Pour plus d'informations sur ces seuils, se référer à la politique d'exclusion de Clay AM sur son site internet.</p>   |
| Sources et traitement des données                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Liste d'exclusion</b><br/>La liste des titres exclus de l'univers d'investissement sont notamment construites en s'appuyant sur des sources publiques et sur un fournisseur de données externes (MSCI).</li> <li>• <b>Utilisation de documents de recherche pour l'analyse de controverses</b><br/>CLAY AM s'appuie également sur des documents de recherche d'un fournisseur de données externes pour analyser les controverses liées aux émetteurs. La société de gestion dispose ainsi d'informations sur la nature et la sévérité de ces événements.</li> </ul>   |
| Limites aux méthodes et aux données                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dépendance à la donnée</b></li> </ul>   |

|                             |   |
|-----------------------------|---|
|                             | <p>La stratégie ESG mise en place via les exclusions normatives et sectorielles est en grande partie dépendante de la qualité et de la fiabilité des données fournies par des sources publiques et un fournisseur de données externes (MSCI).</p>   |
| Diligence raisonnable       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise à jour de la méthodologie et des données</b></li> </ul> <p><b>Contrôle de 1er niveau</b> : Les listes d'exclusion sont diffusées à l'ensemble de l'équipe de gestion. Préalablement à tout investissement, les gérants de CLAY ASSET MANAGEMENT contrôlent l'éligibilité du titre sur lequel ils souhaitent intervenir au regard de la présente politique. Si une position détenue en portefeuille devenait inéligible dans le cadre de cette politique, elle serait vendue en fonction de la liquidité du titre.</p> <p><b>Contrôle de 2nd niveau</b> : un contrôle du respect de la politique d'exclusion est réalisé périodiquement par le RCCI dans le cadre de son plan de contrôle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pilotage de la méthodologie propriétaire sur une plateforme spécialisée dans les données ESG</b></li> </ul> <p>CLAY AM utilise une plateforme externe spécialisée dans les données ESG et exporte depuis cette plateforme les listes d'exclusions.</p> |
| Politique d'engagement      | <p>CLAY AM s'efforce de dialoguer avec les sociétés dans lesquelles les fonds investissent. Ces échanges sont des éléments clefs dans la compréhension des enjeux et des pratiques des entreprises, et un moyen de les inciter à s'améliorer continuellement dans une stratégie de long terme. Ces dialogues se déroulent notamment lors de réunions, de conférences téléphoniques, par correspondance ou encore lors de participation aux Assemblées Générales.</p> <p>Ces dialogues offrent l'occasion de rencontrer le management des sociétés, permettant ainsi aux gérants d'approfondir leurs réflexions et convictions, positives comme négatives, sur une entreprise, son management et sa gouvernance.</p> <p>Pour plus d'informations, se référer à sa politique de vote et d'engagement actionnarial de CLAY AM disponible <a href="#">en cliquant ici</a>.</p>  |
| Indice de référence désigné | <p>Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales promues.</p>   |